

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire  
d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble  
« Le Régent »,**

**COMMUNE de TASSO (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 12 avril 2023**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**,  
Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété  
constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux  
dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Noël, Maurice **TASSO**, en son vivant retraité, demeurant à TASSO (20134). Né à  
TASSO (20134), le 31 mai 1946. Divorcé de Madame Anne-Marie Lucette **TAFANELLI**, suivant  
jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PARIS (75001) le 2 mai 1986, et non  
remarié. Est décédé à PORTO-VECCHIO (20137), le 22 septembre 2019.

**Dans un ensemble immobilier lieudit « le village »** : section B n° 152 pour 01a 90ca.

**Les lots de copropriété suivant :**

**Lot n° 2** : Dans le bâtiment A: une pièce à l'étage, par rapport au jardin, ou rez-de-chaussée  
côté route du haut, à laquelle on accède à l'étage, par rapport au jardin, ou rez-de-chaussée  
côté route du haut, à laquelle on accède par la maison mitoyenne cadastrée même section,  
numéro 151. Et la quote-part indéterminée des parties communes.

**Lot n° 3** : Dans le bâtiment A: une pièce à l'étage, par rapport au jardin, ou rez-de-chaussée  
côté route du haut, à laquelle on accède par le lot numéro 2, et située contre le lot numéro 4. Et  
la quote-part indéterminée des parties communes.

**Lot n° 4** : Dans le bâtiment A: une pièce à l'étage, par rapport au jardin, ou rez-de-chaussée  
côté route du haut, à laquelle on accède par le lot numéro 3, ou bien par la porte donnant côté  
place du haut, s'ouvrant sur la placette. Et la quote-part indéterminée des parties communes.

**Lot n° 6** : Dans le bâtiment A: un grenier constituant les combles, couvrant la superficie des  
trois pièces au 1er étage côté jardin, ou rez-de-chaussée côté rue. Et la quote-part  
indéterminée des parties communes.

**Lot n° 7** : Dans le bâtiment A: la placette (où se trouve la porte d'entrée) et le jardinet attenant,  
longeant la façade des lots numéros 2 3 et 4. Et la quote-part indéterminée des parties  
communes.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une  
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession,  
sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des  
publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité  
foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante :  
prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis  
Maître Antoine SANTUCCI  
Notaire**